



DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS
Commune de POMEROLS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 30 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomerols.

Présents :

Mrs Laurent DURBAN, Mickael DERRIEUX, Gérard ORTIZ, Christian RIBIERO, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Céline CAPDIVILA, Fabienne FABRE, Angelica LE-GOFF, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

Procuration :

Marie-Line THIEULES donne procuration à Mme Céline CAPDIVILA

Mme Ana BAYONA donne procuration à M. Mickael DERRIEUX

Jean Louis LAUX donne procuration à M. Laurent DURBAN

Mme. Nelly SORLI donne procuration à M. Christian RIBEIRO

M. Bernard ICHÉ donne procuration à Mme Marie-Aimée POMAREDE,

Absent excusé:

M. Franck LERICHE

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 03 juin 2025 : **Adoption à l'unanimité.**
M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA, comme secrétaire de séance. **Adoption à l'unanimité**

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du rapport d'activité 2024 du SIVOM du Canton d'Agde**
- 2. Participation financière de la commune à la sortie Aqualand des jeunes Pomérolais au mois d'août 2025 en partenariat avec La commune de Pinet**
- 3. Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie**
- 4. Modification de la délibération du 20 juin 2023 : IFSE régie modifiée par l'indemnité de fonds**
- 5. Contrat de vente avec Mme Jade Celli : vente du matériel médical**
- 6. Constatation de désaffection effective et déclassement du domaine public du terrain de football avant cession**

1/ Approbation du rapport d'activité 2024 du SIVOM du Canton d'Agde

Comme chaque année, le rapport du SICTOM du Canton d'Agde doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

M. Thierry SICARD prend la parole : « Ils étaient encore là hier pour le nettoyage des TAG, ils interviennent rapidement. »

Le Conseil municipal en prend acte.

2/ Participation financière de la commune à la sortie Aqualand des jeunes Pomérolais au mois d'août 2025 en partenariat avec la commune de Pinet

Comme l'année précédente, il est proposé aux membres du conseil de participer à hauteur de 9 € par enfant pour la sortie prévue le 30 août à Aqualand.

La commune de Pinet avancera l'ensemble des frais (transport et entrées) et la commune de Pomérols lui remboursera l'ensemble des frais qui lui incombent.

Nombre d'inscrits : 11 à Pomérols et pour information Pinet a 7 inscrits à ce jour.

Date limite d'inscription : 14 août

M. le Maire explique que les familles participent à hauteur de 10 €/enfant .La commune prend le delta à sa charge (solde de 9 € pour l'entrée à AQUALAND car le prix a été négocié) ainsi que la prise en charge du coût du Bus au prorata des enfants de la commune.

Pour information, en 2024 : cette sortie avait couté à la commune 311 €.

M. le Maire pense que c'est important de renouveler ces actions pour la jeunesse.

Mme Céline CAPDIVILA précise qu: « Il est possible de prendre un copain de l'extérieur, mais le tarif pour cette enfant est de 19 € si nous n'atteignons pas le quota pour le maintien de cette sortie, sachant que le tarif est tout de même très intéressant. »

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

3/ Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie

M. le Maire précise que ce règlement intérieur a été envoyé par mail aux conseillers municipaux

Le règlement intérieur qui régit le fonctionnement du restaurant scolaire municipal ainsi que la garderie du groupe scolaire Marcel Lau a été élaboré il y a plusieurs années. Certaines clauses de ce document nécessitent d'être actualisées et d'autres ajoutées par rapport au nouveau fonctionnement du service péri scolaire et notamment les horaires de garderie du matin qui ont changés : ouverture à 7 h 30 au lieu de 7 h 45.

Ce nouveau règlement inclus la possibilité d'exclure un enfant pendant le temps péri scolaire (cantine ou garderie) en cas de faits graves.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

4/ Modification de la délibération du 20 juin 2023 : IFSE régie modifiée par l'indemnité de fonds

Il s'agit d'un changement de terminologie de l'indemnité de régisseur qu'il convient d'intégrer dans la délibération qui fixe IFSE (les montants restent inchangés).

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

5/ Contrat de vente avec Mme Jade Celli : vente du matériel médical

Lors de l'installation de Mme CELLI Jade, sage-femme au pôle médical en 2023, la commune avait fait l'acquisition du matériel d'échographie pour un montant de 15 585 €. Mme CELLI , pour des raisons personnelles, n'exerce plus à Pomérols et souhaite racheter le matériel. Mr le Maire propose aux membres du conseil de vendre ledit matériel au prix de 9 000 € et de passer avec elle un contrat de vente.

La commune cherche un professionnel qui puisse utiliser ce local vacant.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

6/ Constatation de désaffection effective et déclassement du domaine public du terrain de football avant cession

Pour créer le nouveau stade, la commune doit vendre l'ancien.

Le terrain de football situé sur une partie de la parcelle A 246 était précédemment affecté depuis quelques années à l'usage des membres du foyer rural (section Rugby) . Ces derniers n'exercent plus aucune activité sportive sur cette parcelle A 246. A la rentrée, les entraînements se feront au nouveau stade en gazon synthétique situé dans le quartier de marche Gay .

Par constat d'huissier en date du 24 juillet 2025 , il a été constaté que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où aucune activité sportive n'est pratiquée sur ce terrain de football et qu'il est interdit au public.. En conséquence, il résulte de cette situation une désaffection de ce bien qui peut désormais être déclassé pour intégrer le domaine privé de la commune. Aussi, il appartient au Conseil Municipal de constater la désaffection effective du bien et de prononcer son déclassement.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

Questions diverses :

- **Les travaux du Stade** : La pelouse a été installée, il est fermé à clé car il n'est pas encore réceptionné, une réception partielle sera faite le 29 août pour que le groupe scolaire et l'école de foot puissent l'utiliser. L'inauguration officielle est prévue le 27 septembre. Les algécos pour les vestiaires arriveront mi-septembre.
- **Les travaux de l'avenue de la Méditerranée** : Le chantier sera arrêté pendant 3 semaines pendant le mois d'août. Une couche d'imprégnation sera installée sur la voirie pour éviter toute cette poussière. L'inauguration est prévue pour le 18 octobre à 11h30.
- **Les travaux de la cantine** sont presque finis. Elle sera bien opérationnelle pour la rentrée scolaire. L'inauguration aura lieu le 29 août à 11 H.
- **Le recensement de la population** aura lieu en janvier et février 2026 : ce recensement est très important pour notre commune car la population a augmenté et les subventions sont déterminées en fonction de la population du recensement. (Sachant que les dotations sont versées à N+3)
- **La cérémonie des nouveaux** aura lieu le 19/09/2025

La séance est levée à 18h50

Céline CAPDIVILA
Secrétaire de séance.